

Règlement des transports : Sanctions

Les transports sont placés sous la responsabilité des conductrices et conducteurs. Ceux-ci ont établi un règlement en accord avec la Direction afin de pouvoir assurer les meilleures conditions de sécurité possibles et conduire avec toute l'attention voulue.

Règles générales

1. Aucune déprédation du véhicule et de son équipement ne sera acceptée.
2. Obligation est faite à chaque élève de donner son nom au transporteur, lorsque celui-ci le lui demande.

Règles de comportement à l'extérieur

Principe : attendre l'arrêt total du bus avant de s'en approcher

INTERDIT, DONC PUNISSABLE :

1. Courir derrière le véhicule.
2. S'asseoir sur le marchepied arrière.
3. Faire obstruction au départ ou à l'arrivée du bus.
4. Ne pas laisser descendre les occupants avant de monter.
5. Se pousser ou bloquer le passage des camarades, se bousculer en montant ou en descendant du véhicule.

Règlement à l'intérieur du véhicule

Principe : tout transport s'effectue dans le calme et la discipline

INTERDIT, DONC PUNISSABLE :

1. Ne pas crocher la ceinture de sécurité.
2. Se lever et gesticuler durant le trajet.
3. Se bagarrer ou s'injurier.
4. Transporter des objets dangereux (trottinette, planche à roulettes,...).
5. Manquer de respect envers la conductrice ou le conducteur.
6. Salir ou détériorer l'intérieur du bus.

En cas de récidive, l'élève pourra être exclu temporairement des transports scolaires.

Sanction selon la gravité

Prim : 1 retenue / Sec : 2 retenues

Récidive : sanction doublée

Sanction selon la gravité

Prim : 1 retenue / Sec : 2 retenues. Récidive : sanction doublée

Prim : 1 retenue / Sec : 2 retenues. Récidive : sanction doublée

Sanction selon la gravité

Sanction selon la gravité

Sanction selon la gravité

Sanction selon la gravité

Prim : 1 retenue / Sec : 2 retenues. Récidive : sanction doublée

Prim : 1 retenue / Sec : 2 retenues. Récidive : sanction doublée

Sanction selon la gravité

Sanction selon la gravité

Sanction selon la gravité